Image not found or type unknown

Couple mixte vivant à l'étranger - demande de naturalisation

Par **MarieVal**, le **18/04/2010** à **04:07**

Bonjour,
Je suis française de nationalité (de naissance). Depuis 2002, j'ai vécu principalement en Equateur puisque je travaille en solidarité/coopération internationale.
En 2003, j'ai rencontré mon actuel mari en Equateur, nous nous sommes mariés à Paris en juillet 2006. Entre 2006 et 2007, nous avons vécu en France 6 mois, mon mari a été alors titulaire d'une carte de séjour d'un an. De mai 2007 à février 2010, nous sommes retournés vivre en Equateur.
Nous sommes actuellement de retour en Europe, pour le moment entre la France et l'Espagne.
Nous souhaiterions, dès qu'il le sera possible, procéder à la demande de naturalisation de mon mari.
Selon mes recherches, la législation actuelle précise que cette demande est possible après 5 ans de vie commune à l'étranger ou 3 ans en France.
Unis par lien marital depuis maintenant 3 ans et 10 mois (3 ans et 4 mois en Equateur et 6 mois en France), nous souhaiterions savoir :
- comment se passe le cumul des années entre la France et l'étranger ?
- s'il est possible de comptabiliser les années de vie à l'étranger dans plusieurs pays (extra-européen : Equateur et européen : Espagne) ?
- quels sont les types de papiers demandés pour montrer la vie en couple ?
Par ailleurs, je suis à la recherche d'un avocat pour nous orienter sur ces questions,
Je vous remercie par avance pour tous conseils ou renseignements!

Par **jeetendra**, le **18/04/2010** à **10:29**

[fluo]GISTI[/fluo], 3 villa Marcès, 75011 Paris, France, téléphone : 01 43 14 60 66

[fluo]Cimade Ile de France[/fluo]
46 Boulevard des Batignolles - 75017 PARIS (métro Rome ligne 2)
Tel : 01 40 08 05 34

Bonjour, prenez contact avec le GISTI, la CIMADE, ils vous renseigneront à ce sujet, bon dimanche à vous.

Par **MarieVal**, le **18/04/2010** à **16:18**

Merci beaucoup pour le conseil!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés